



Communiqué

La Ville de Lausanne déclenche à nouveau son plan canicule

Pour la seconde fois cet été, la Ville de Lausanne, par le biais de l'Etat-major DIAM (Directives pour l'engagement des secours en cas d'Accident Majeur) déclenche son plan canicule, suite à la demande des autorités cantonales vaudoises.

Avec des températures diurnes maximales comprises entre 31° et 35°C ces prochains jours, ainsi que des températures nocturnes minimales entre 17° et 23°C, la Ville de Lausanne, par le biais de l'Etat-major DIAM, a déclenché une seconde fois son plan canicule.

Cela signifie que les personnes domiciliées sur la commune de Lausanne, âgées de 70 ans et plus, ou souffrant d'une affection chronique, vivant seules à leur domicile et non suivies par un Centre médico-social (CMS), peuvent contacter – personnellement ou par le biais d'un membre de la famille, **le numéro gratuit**

0800 808 808

afin de bénéficier, sur demande, d'une visite effectuée par des visiteurs formés et compétents (assistants de sécurité publique, de la protection civile ou des sapeurs-pompiers).

Ce numéro peut être composé 24h/24 à compter de ce jour. Les visiteurs seront clairement identifiables par leur uniforme et un badge.

En marge de ce plan canicule, la Ville de Lausanne rappelle les conseils de base en cas de fortes chaleurs, à savoir :

- rester au frais et réduire l'activité physique ;
- laisser la chaleur dehors – fermer les fenêtres, stores et rideaux ;
- bien aérer la nuit ;
- se rafraîchir et s'hydrater régulièrement en consommant de l'eau du robinet qui répond à toutes les exigences de qualité et aux besoins physiologiques ;
- en cas d'urgence, appeler le 144.

La Municipalité

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec
- Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, 079 964 27 39
- Michel Gandillon, chef cellule communication DIAM, 079 501 52 18

Lausanne, le 18 juillet 2022